|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/1 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  17 novembre 2023  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation des Règlements   
concernant les véhicules**

**Groupe de travail du bruit et des pneumatiques**

**Soixante-dix-neuvième session**

Genève, 6-9 février 2024

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-neuvième session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 6 février 2024 à 14 h 30   
au 9 février 2024 à 12 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Règlement ONU no 41 (Émissions sonores des motocycles).

3. Règlement ONU no 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N).

4. Règlement ONU no 63 (Émissions sonores des cyclomoteurs).

5. Règlement ONU no 92 (Dispositifs silencieux d’échappement de remplacement pour motocycles).

6. Règlement ONU no 138 (Véhicules à moteur silencieux).

7. Pneumatiques :

a) Règlement ONU no 30 (Pneumatiques pour les voitures particulières et leurs remorques) ;

b) Règlement ONU no 54 (Pneumatiques pour les véhicules utilitaires et leurs remorques) ;

c) Règlements ONU concernant les pneumatiques rechapés ;

d) Règlement ONU no 117 (Pneumatiques − Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé) ;

e) Règlement ONU no 124 (Roues de rechange pour voitures particulières) ;

f) Abrasion des pneumatiques ;

g) Autres Règlements ONU concernant les pneumatiques.

8. Échange d’informations sur les prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore.

9. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules.

10. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule.

11. Points à retenir des dernières sessions du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules.

12. Échange de vues sur les travaux futurs du Groupe de travail du bruit et des pneumatiques.

13. Questions diverses.

14. Ordre du jour provisoire de la prochaine session.

II. Annotations

1. Adoption de l’ordre du jour

Conformément à l’article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (ECE/TRANS/WP.29/690/Rev.2) du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l’ordre du jour provisoire est l’adoption de celui-ci.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/1

2. Règlement ONU no 41 (Émissions sonores des motocycles)

Le Groupe de travail du bruit et des pneumatiques (GRBP) se souviendra qu’à sa session précédente, il avait décidé de revenir sur les propositions soumises par les experts de l’International Motorcycle Manufacturers Association (IMMA) et de l’Organisation internationale de normalisation (ISO) visant à permettre l’utilisation des pistes d’essais les plus récentes conformes à la norme ISO 10844:2021.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2023/14, ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2023/15, document informel GRBP-78-19

3. Règlement ONU no 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N)

Le GRBP recevra un rapport final sur les activités du groupe de travail informel de l’incertitude de mesure (groupe MU) et examinera sa proposition de document de référence.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/8

Le GRBP sera également informé des activités du groupe de travail informel des prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores en conditions réelles de conduite.

4. Règlement ONU no 63 (Émissions sonores des cyclomoteurs)

Le GRBP sera invité à réexaminer les propositions soumises par les experts de l’IMMA et de l’ISO visant à permettre l’utilisation des pistes d’essais les plus récentes conformes à la norme ISO 10844:2021.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2023/16, document informel GRBP-78-19

5. Règlement ONU no 92 (Dispositifs silencieux d’échappement   
de remplacement pour motocycles)

Le GRBP se souviendra qu’à sa dernière session, il avait adopté les lignes directrices établies par l’expert de l’IMMA concernant les dispositions relatives à la protection contre toute manipulation non autorisée des dispositifs silencieux d’échappement de remplacement non d’origine. Il avait convenu d’étudier ensuite la possibilité d’intégrer ces lignes directrices dans le Règlement ONU no 92.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2023/17

6. Règlement ONU no 138 (Véhicules à moteur silencieux)

Le GRBP sera informé des activités de l’équipe spéciale des véhicules à moteur silencieux et examinera sa proposition de nouvelle série d’amendements au Règlement ONU no 138.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/2

7. Pneumatiques

a) Règlement ONU no 30 (Pneumatiques pour les voitures particulières   
et leurs remorques)

Le GRBP sera invité à examiner une proposition établie par les experts de l’Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO).

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/15

b) Règlement ONU no 54 (Pneumatiques pour les véhicules utilitaires et leurs remorques)

Le GRBP examinera une proposition de l’expert français visant à harmoniser l’annexe 9 avec l’annexe 1.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/14

c) Règlements ONU concernant les pneumatiques rechapés

Le GRBP examinera les propositions de nouvelle série 01 d’amendements aux Règlements ONU nos 108 et 109 établies par le groupe de travail restreint des pneumatiques rechapés, qui visent à transférer vers un nouveau Règlement les prescriptions relatives à l’adhérence sur neige des pneumatiques rechapés et à leur classement dans la catégorie des pneumatiques traction.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/3, ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/13

En conjonction avec les propositions ci-dessus, le GRBP sera invité à examiner une proposition de nouveau Règlement ONU relatif à l’homologation de type des pneumatiques rechapés en ce qui concerne l’adhérence sur la neige et le classement dans la catégorie des pneumatiques traction.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/11

d) Règlement ONU no 117 (Pneumatiques − Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé)

Le GRBP sera informé des activités du groupe de travail informel de l’adhérence sur sol mouillé des pneumatiques usés.

Il examinera des propositions de nouveau complément à la série 04 d’amendements soumises par les experts de l’ETRTO, qui viennent compléter la proposition d’amendement adoptée à sa session précédente.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/4, ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/6

Le GRBP examinera des propositions de nouveau complément à la série 03 d’amendements soumises par les experts de l’ETRTO, qui visent à apporter des modifications rédactionnelles et des corrections.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/9, ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/12

LE GRBP sera également invité à examiner des propositions de nouveau complément à la série 02 d’amendements soumises par les experts de l’ETRTO, qui visent à apporter des modifications rédactionnelles et des corrections.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/5 et ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/7

Le GRBP examinera des propositions d’amendements établies par l’expert de l’American Automotive Policy Council, qui visent à permettre l’utilisation de pneumatiques LT dont la résistance au roulement dépasse les limites actuelles, sous réserve du respect de certaines conditions et limites de poids.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/17

e) Règlement ONU no 124 (Roues de rechange pour voitures particulières)

Le GRBP sera invité à examiner une proposition de l’expert de la Fédération de Russie visant à clarifier certaines dispositions du Règlement ONU no 124.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/16

f) Abrasion des pneumatiques

Le GRBP recevra un rapport d’activité de l’équipe spéciale de l’abrasion des pneumatiques et examinera sa proposition de complément à la série 04 d’amendements au Règlement ONU no 117, qui vise à ajouter des méthodes d’essai permettant de mesurer cette abrasion.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2024/10

g) Autres Règlements ONU concernant les pneumatiques

Le GRBP examinera les éventuelles propositions d’amendements aux autres Règlements ONU concernant les pneumatiques.

8. Échange d’informations sur les prescriptions nationales   
et internationales en matière de niveau sonore

Le GRBP poursuivra son échange de vues sur l’élaboration de législations nationales ou régionales et de prescriptions internationales en matière de niveau sonore. Il sera en particulier informé des activités menées par l’équipe spéciale des émissions sonores des véhicules.

9. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble   
sur la construction des véhicules

Le GRBP souhaitera peut-être revenir sur la proposition d’amendements établie par les experts du groupe MU qui avait été examinée à la session précédente.

**Document(s)**

Document informel GRBP-78-08

10. Mise au point d’une homologation de type internationale   
de l’ensemble du véhicule

Le GRBP sera informé de l’état d’avancement de la mise en application de l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) (Règlement ONU no 0).

11. Points à retenir des dernières sessions du Forum mondial   
de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Le GRBP sera informé par le secrétariat des points à retenir des dernières sessions du WP.29 sur des questions qui le concernent et sur des questions communes.

12. Échange de vues sur les travaux futurs du Groupe de travail   
du bruit et des pneumatiques

Le GRBP souhaitera peut-être examiner la liste des priorités à prendre en considération dans le cadre de ses travaux futurs.

13. Questions diverses

Le GRBP sera informé des activités du groupe d’intérêt spécial de l’examen de la réglementation des véhicules automatisés sur les Règlements ONU nos 28, 51 et 138, qui avaient été recensés comme prioritaires à la session précédente.

Le GRBP examinera d’autres questions, selon qu’il conviendra.

14. Ordre du jour provisoire de la prochaine session

Le GRBP est invité à donner des indications concernant l’ordre du jour provisoire de sa prochaine session, provisoirement prévue à Genève du 10 au 13 septembre 2024.

1. \* Pour des raisons d’économie, les représentantes et représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<https://unece.org/info/events/event/385284>). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (GRBP@un.org). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l’adresse documents.un.org/. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Les représentantes et représentants sont priés de s’inscrire en ligne ([https://indico.un.org/event//1007028/](https://indico.un.org/event/1007028/)). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse [www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html). [↑](#footnote-ref-3)